



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

La feuille de route et le plan d'action de la COP

Une vision des défis et des actions clefs à mener

La feuille de route de la COP partage un diagnostic qui détaille les enjeux de la transition écologique dans le contexte démographique et socio-économique de l'Occitanie ; ce diagnostic expose les défis environnementaux auxquels est, ou sera, confrontée la région :

- ❧ **le défi climatique**, avec une augmentation des températures de +1,9°C depuis 1900, entraînant des impacts négatifs sur les milieux naturels, la qualité de l'air, la santé, la sécurité alimentaire, les infrastructures et les activités humaines ;
- ❧ **le défi de la biodiversité**, menacée par de multiples pressions ;
- ❧ **le défi des ressources**, du fait de leur raréfaction.

La feuille de route définit des objectifs de décarbonation et plus généralement de préservation de l'environnement : une des cibles de la COP est la réduction d'environ **16 MtCO₂e** de nos émissions annuelles de GES en 2030 par rapport à 2019 en Occitanie.

La feuille de route et le plan d'action identifient :

- ❧ **69 objectifs régionaux**
- ❧ **91 actions**
- ❧ **1 119 projets, idées de projets ou propositions**

Dans un objectif de transversalité, la COP a aussi ouvert la réflexion à des thématiques plus transversales :

- ❧ répondre aux besoins en compétence induits par la transition écologique
- ❧ faire de la planification écologique une démarche au service de la transition juste en Occitanie

La feuille de route, qui porte l'esprit de la planification, propose les actions prioritaires à engager dès 2025 et le plan d'action qui lui est annexé recense plus exhaustivement les chantiers, projets et actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.



Déclinaison régionale des 5 grandes thématiques

Mieux se déplacer (transports de personnes et de marchandises)

Privilégier le développement du report modal et favoriser l'intermodalité

- Aménager des espaces d'intermodalités (aires de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, ...)

Accompagner la sobriété du parc de véhicules et sa décarbonation

- Déployer des solutions de ravitaillement par l'installation de bornes électriques et stations multi-énergies

Mieux se loger

Accompagner la sobriété et rénover les logements et bâtiments tertiaires

- Accompagner les collectivités pour accélérer la rénovation de leurs bâtiments

Mettre en œuvre une stratégie foncière sobre et durable afin de réduire la pression sur la biodiversité

- Développer la mobilisation de l'établissement public foncier d'État en Occitanie (EPFO) et les EPF locaux pour accompagner les collectivités dans leurs études de stratégies foncières
- Réinvestir les friches urbaines

Mieux préserver le vivant

Préserver les forêts et valoriser le bois

Préserver la ressource en eau

Préserver la biodiversité

- Augmenter les surfaces en aires protégées
- Restaurer les habitats dégradés
- Restaurer les continuités écologiques terrestres et des cours d'eau
- Réduire les pressions sur la biodiversité

Mieux produire et consommer

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables

- Multiplier par 2,5 la production énergétique éolienne terrestre entre 2023 et 2031, par 2 la production photovoltaïque et par 10 la production de biogaz

Accompagner individuellement la décarbonation des 70 plus gros émetteurs industriels

- Réduire de 40 % leurs émissions industrielles de gaz à effet de serre

Agir auprès des émetteurs industriels diffus pour massifier les travaux de décarbonation

Mieux réduire et gérer les déchets

- Favoriser la sobriété et prévenir les déchets
- Développer un transport plus sobre et décarboné des déchets
- Mieux valoriser les déchets

Mieux se nourrir

Diversifier les productions agricoles

- Augmenter de 100 000 ha la surface cultivée en légumineuses.

Promouvoir une consommation alimentaire de meilleure qualité

Réduire l'utilisation d'intrants



Des exemples d'actions et objectifs identifiés dans la feuille de route



Augmenter de 100 000 ha la surface en légumineuse d'ici à 2030

Développer la connaissance des forêts face au changement climatique

Reconquérir la qualité de l'eau dans 107 captages « prioritaires » d'ici à 2027

Sensibiliser et accompagner 2000 entreprises occitanes sur la période 2025-2027 sur les enjeux de transformation des métiers et compétences liés à la transition écologique

Favoriser la mobilisation de financements participatifs et locaux aux EnR pour atteindre 500 projets EnR citoyens et 100 000 citoyens actionnaires

Favoriser l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement sur 5 ans pour accélérer la rénovation des bâtiments du tertiaire public

Permettre la restauration des continuités écologiques des cours d'eau

Renforcer l'attractivité des métiers de la transition écologique et en faire un véritable levier d'insertion sociale

Renforcer l'offre d'accompagnement des PME en matière de décarbonation

Conforter la création de valeur ajoutée par les filières et atteindre 25 % des surfaces agricoles en agricultures biologiques d'ici à 2030

Elaborer une stratégie régionale logistique pour décarboner la filière

Atteindre 10 % d'EPCI engagés dans une démarche d'engagement en faveur de la biodiversité (définition d'aires protégées, restauration d'habitats, de continuité écologique...)

Développer la décarbonation des transporteurs routiers pour les voyageurs et pour les marchandises

Développer la connaissance des forêts face au changement climatique

Atteindre 100 % de la population couverte par un plan local de prévention des déchets d'ici à 2031

Réduire les prélèvements annuels en eau sur les deux bassins de la région

Accélérer la création d'aires protégées (notamment en protection forte)

Renforcer la connaissance des points noirs existants et le reporting correspondant

Encourager la rénovation énergétique des locaux professionnels

Et d'autres à découvrir dans la feuille de route COP





Les suites de la COP

La feuille de route définit des objectifs partagés à l'horizon 2030. Ces premiers engagements doivent essaimer et seront amenés à évoluer pour intégrer de nouvelles priorités et de nouveaux projets.



Mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique au niveau des pays et intercommunalités, selon les orientations de cette feuille de route :

Les collectivités locales, en tant que coordinatrices de la transition écologique sur leur territoire, ont un rôle central de relai et de fédérateur à jouer. Les plans climats de chaque collectivité constituent ainsi un outil stratégique pour l'appropriation de la feuille de route et les contrats de réussite de la transition écologique (CRTE) sont un outil opérationnel pour en traduire les orientations en contributions concrètes.



Pilotage du plan d'action au niveau régional, pour en assurer le suivi, l'animation et la diffusion auprès de chaque acteur concerné par la planification écologique :

Etat et Région contribueront à travers les instances partenariales existantes et issues de la COP à déployer les actions de cette feuille de route et à accompagner les acteurs identifiés, collectivités, acteurs institutionnels privés ou publics, ou encore associations. Ils veilleront aussi à poursuivre la construction d'objectifs communs et à mesurer la contribution des acteurs de la région aux objectifs.



Enrichissement progressif de la feuille de route, pour intégrer au plan d'action commun d'autres enjeux encore non pris en compte aujourd'hui :

Une mise à jour des orientations et actions de la feuille de route de la COP sera effectuée régulièrement, suivant l'avancement des différents chantiers, les problématiques et les nouvelles priorités identifiées. (Adaptation au changement climatique)